# - Star - Andrew - And

# Contexte socio-économique

Pelouses et landes serpentinicoles du sud de la Haute-Vienne

#### I. AGRICULTURE

Seuls les points relatifs à l'activité agricole au sens strict du terme sont développés dans cette partie. Le pâturage initié par le Conservatoire Régional n'est pas présentée dans cette partie mais ultérieurement.

#### A. Rappel historique

Les milieux sur serpentinites, "les landes", ont longtemps fait l'objet d'une exploitation agricole que l'on qualifie de "traditionnelle".

Ces terrains étaient le plus souvent des sectionaux, partie d'une commune, la section, sur lesquels les agriculteurs locaux et ayants - droit pratiquaient la fauche et le pâturage, et parfois à la faveur d'un sol plus profond la mise en culture de plantes peu exigeantes comme le sarrasin ou la pomme de terre....La fauche était réalisée pour confectionner de la litière. Le pâturage était extensif, et parfois collectif. Des témoignages, écrits et oraux, rapportent que les animaux mis sur ces milieux étaient des moutons, des chèvres et des bovins.

Ils étaient présents sur la lande pendant les périodes favorables de végétation comme le printemps, et ne restaient sur les sites que la journée. La nuit, les animaux étaient rentrés en bergerie. Les déjections nocturnes ne retournaient pas à "la lande" mais contribuaient à enrichir les cultures avoisinantes. Ce cycle a contribué à appauvrir le milieu et à permettre le développement des milieux actuels (landes et pelouses).

Cette exportation de la matière organique était aussi assurée par la fauche à l'aide d'un « fauchou » pour confectionner la litière.

Ces activités de fauche et de pâturage permettaient donc de maintenir le milieu ouvert mais aussi à exporter de la matière organique.

Ce principe général d'exportation de la matière est une des pièces maîtresse dans la formation et la pérennisation des milieux. Elle doit être développée dans la gestion de ces sites Natura 2000.

#### B. Situation actuelle

#### 1. LA LANDE DE LA VILLEDIEU

Aujourd'hui, ces activités ont disparu. Seule la Lande de la Villedieu fait encore l'objet d'un pâturage agricole de type extensif par un troupeau bovin viande de Limousines.

Le troupeau appartient à un jeune agriculteur qui vient de s'installer. La partie de lande pâturée s'inscrit dans un îlot de pâturage plus conséquent, composé essentiellement de prairies agricoles classiques.

Afin de maintenir le milieu ouvert cette lande, ce pâturage doit être soutenu dans le cadre des Mesures Agri-Environementales.



2. Une Gestion a Developper

Sur les autres sites, cette gestion par pâturage mériterait d'être développée, y compris ceux sur lesquels le Conservatoire Régional a développé sa propre activité de pâturage.

En effet, l'effectif actuel du troupeau ovin du Conservatoire, 150 mères brebis, ne permet pas d'entretenir les 200 ha d'affleurements de serpentinite actuellement en convention.

Pour augmenter les surfaces pâturées, plusieurs solutions sont à envisager :

En premier lieu, la structure en charge de l'animation du document d'objectifs devra s'attacher à rechercher des éleveurs locaux, volontaires pour pâturer les affleurements, avec les aides agri - environnementales. Mais les contacts pris dans le secteur restent à approfondir. Les sites demeurent peu attractifs pour les éleveurs classiques. Ces derniers ont opté pour des systèmes de production plus intensifs, 3 agnelages sur deux ans, avec des races plus productives comme le Texel ou l'Ile de France.

Enfin, le contexte local de l'élevage ovin ne présente pas de signes rassurant sur son devenir. La moyenne d'âges des exploitants ovins est élevée, et le cheptel ovin sud haut viennois ne cesse de diminuer.

En dehors de cette solution agricole classique, l'entretien par pâturage ovin peut passer l'accroissement de l'effectif du troupeau ovin du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.

#### II. PATURAGE CONSERVATOIRE

#### A. Rappel historique

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin a cherché très tôt à intervenir sur la Lande de Saint-Laurent et la Lande du Cluzeau et de la Flotte, sites naturels majeurs menacés par la fermeture progressive des milieux. Les premières conventions de gestion avec les communes pour les biens de section et les propriétaires pour les biens privés ont été signées en 1995 et en 1996.

En raison des caractéristiques des milieux, landes et pelouses, le pâturage par des animaux rustiques, ovin en particulier, est apparu comme l'outil de gestion le plus adapté. Après des efforts de recherche dans les secteurs proches des landes, aucun éleveur, en ovin ou en bovin, ne souhaitait intervenir sur ces sites.

Ainsi, dès 1996, pour entretenir ces milieux, le Conservatoire a installé sur la Lande de Saint - Laurent une dizaine de brebis limousine. En effet, cette race présente des facilités d'adaptation aux milieux pauvres que sont les landes et supporte bien les variations de poids y compris importante (effet "accordéon").

Ces actions de restauration de milieux ont pu être développés grâce au partenariat et au bénévolat de l'Association Communale de Chasse Agréée et de la commune de La - Roche - l'Abeille.



#### B. Situation actuelle

Depuis 1998, le troupeau du Conservatoire avoisine les 150 90 brebis - mères. Cette augmentation du troupeau est essentiellement le résultat des naissances même si une dizaine de brebis - mères ont été achetée ultérieurement.

L'augmentation du troupeau Conservatoire se traduit par une augmentation significative des surfaces et de la pression de pâturage sur sites. Initialement engagé uniquement sur la lande de Saint-Laurent, le pâturage est aujourd'hui effectif sur les trois sites que sont la Lande de saint Laurent (la Roche l'Abeille), la lande du Cluzeau et de la Flotte (Chateau-Chervix et Meuzac) et la Lande des Pierres du Mas (la Porcherie) sur un peu plus de 100 ha.

Actuellement, en dehors de la Lande de la Villedieu pâturée par des bovins, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin demeure le seul opérateur susceptible d'entretenir par pâturage extensif les affleurements de serpentines et répondre aux objectifs de gestion et de préservation propre à la directive Habitats.



#### C. Le pâturage, facteur de biodiversité

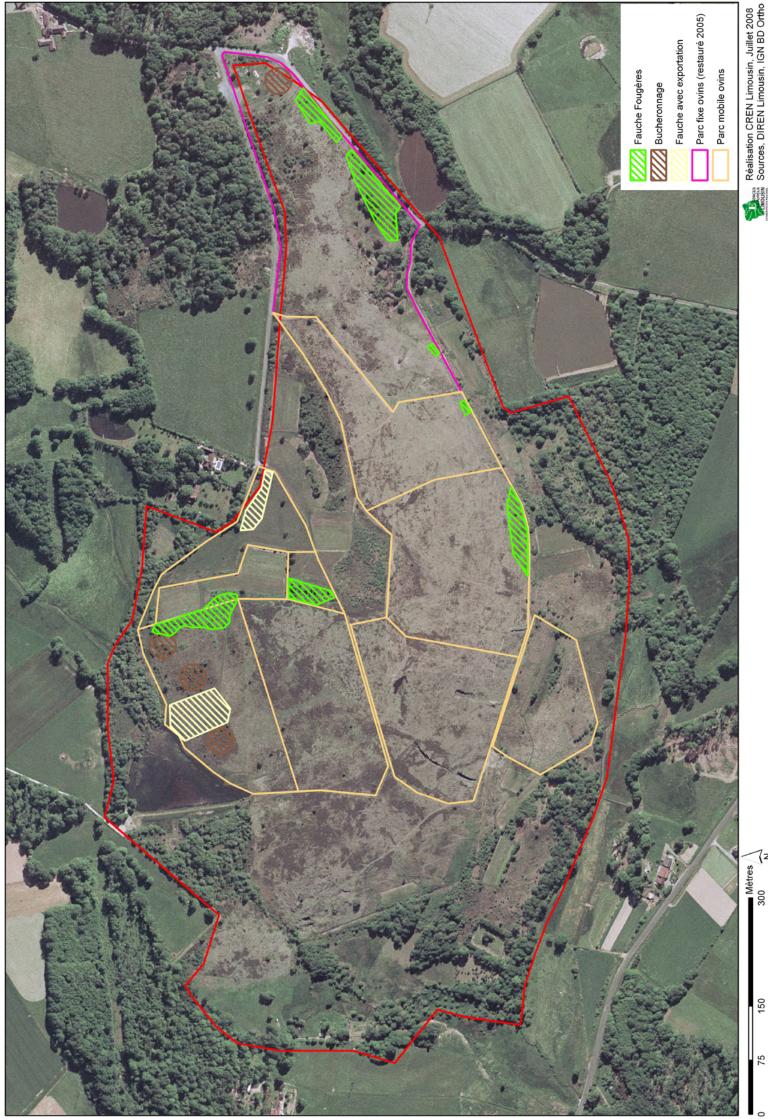
Pour mesurer les effets de cette gestion, les milieux ont fait l'objet d'un suivi botanique. Les relevés phytosociologiques ont permis de rédiger le document suivant, <u>Etude botanique des massifs serpentinicoles du Limousin</u>. Certains résultats de cette étude méritent d'être soulignés.

La restauration la lande sénescente par fauche rase en mosaïque avec exportation de la matière et suivi d'un pâturage ovin d'entretien favorise la biodiversité tout en respectant les groupements. Ainsi les espèces caractéristiques de la lande varient peu. De plus, cette gestion permet d'enrichir le cortège botanique du groupement en espèces compagnes, dont les orchidacées.

Cette étude démontre aussi que les ovins exercent une pression intéressante de pâturage sur les ligneux et arbustes : Ajonc nain, Bourdaines, Saules...... Associés à la fauche de fougeraies, ils permettent aussi par piétinement à faire régresser la Fougère aigle. L'utilisation de la brebis limite donc fortement la fermeture progressive du milieu.

Enfin, les ovins contribuent aussi à rajeunir la lande en étêtant les pieds de Bruyères. Par leurs passages répétés dans les milieux et par leur consommation de végétaux plus ou moins sélective, ils augmentent la diversité des structures de végétation. Ils limitent aussi la densification du tapis végétal et créent des ouvertures favorables aux espèces annuelles.



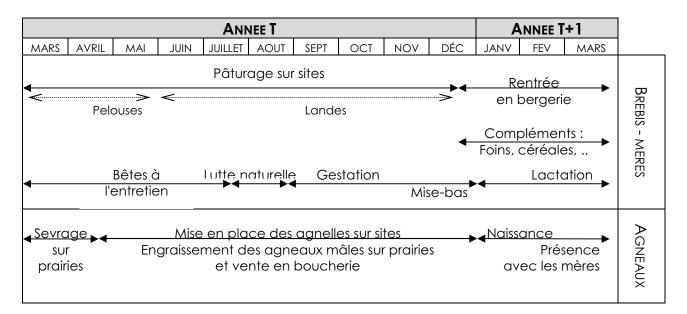


Réalisation CREN Limousin, Juillet 2008
Sources, DIREN Limousin, IGN BD Ortho

#### D. Itinéraire du troupeau Conservatoire

Le pâturage sur site le plus efficace est assuré par des bêtes "à l'entretien", c'est à dire n'ayant plus de besoins physiologiques important : gestation, reproduction, agnelage....pendant la période de végétation des landes, de mai à octobre.

Durant cette période aucun apport de compléments alimentaires n'est effectué. Les brebis pâturent de façon significative les milieux à entretenir.





#### III. SYLVICULTURE.

Un des faciès d'évolution des milieux sur serpentines, landes et pelouses, est le boisement spontané par diverses essences comme le Bouleau, le Chêne ou le Pin sylvestre. Cependant, cette évolution peut être provoquée par des plantations artificielles de Pin sylvestre comme il est possible de l'observer sur le secteur de la Lande de la Villedieu et la Lande de la Ribière.

Les inventaires botaniques traduisent parfaitement que ces plantations sont des préjudices majeurs sur le plan de la biodiversité. Le cortège botanique est alors nettement plus pauvre sur le plan qualitatif et quantitatif.

Sur la Lande de la Villedieu, les peuplements ont été touchés par la tempête de décembre 1999. Les chablis ont été exportés. Des jeunes plants de Pins ont été replantés.

Pour prévenir ce type de menace, il est préconisé de :

- Zoner les secteurs non boisés, notamment sur les Landes de la Villedieu et de la Ribière, en zones interdites au boisement dans le cadre d'un zonage agriculture / forêt.
- Soutenir les activités de fauche / pâturage sur ces milieux, y compris celle pratiquées sur la lande de la Villedieu.

Le soutien à ces pratiques, qu'elles soient initiées par le Conservatoire des Espaces Naturels ou pratiquées par un agriculteur, est la meilleure garantie de pérennité de ces milieux.

#### IV. CHASSE

#### A. Cas général

Plusieurs Associations Communales de Chasse Agréées évoluent sur les territoires des 5 communes concernées par la mise en œuvre du document d'objectifs : Château - Chervix, La Porcherie, La - Roche - l'Abeille, Magnac - Bourg et Meuzac.

Pour chacune de ses structures, la chasse est axée vers le grand et petit gibier : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Lapin de garenne, Faisan commun, Lièvre, Perdrix, Canards colvert...etc

Pour chacune des espèces nommées ci dessus la situation est variable. Certaines espèces gibiers sont absentes ou peu représentés sur ces communes, comme par exemple le Cerf sur la commune de La Porcherie. Les compagnies naturelles de Perdrix rouges sont quasiment inexistantes. Les populations de Lapin de Garenne ont fortement diminué ces dernières années et peuvent être considérées comme menacée. Actuellement, seule l'augmentation de la population de Lièvre est nette.

Sur la lande de saint Laurent, un cerf mâle vient régulièrement gîter.

La pratique actuelle de la chasse ne peut être remise en cause.

#### B. Aménagements de la Lande de Saint - Laurent

Sur la commune de la Roche l'Abeille, la gestion de la lande de Saint-Laurent est assurée par le Conservatoire Régional en partenariat avec l'Association Communale de Chasse Agréée. Ce partenariat est à souligner.

Le site dans sa globalité est classé en réserve de chasse et plusieurs aménagements à vocation cynégétique sont présents sur ce site : cultures à gibiers, parc de repeuplement à Lapin de garenne et étang.

Les cultures à gibiers ont pour objectif de faciliter l'alimentation du gibier, notamment en période hivernale. Elles se présentent comme de petites parcelles avec des cultures choisies en fonction de nombreux éléments : espèces gibiers recherchées, période de végétation des semis....

Leurs présences constituent des zones potentiellement appauvries sur le plan botanique.

Dans le cadre de ce document d'objectifs, il convient avant tout de ne pas déplacer ni d'agrandir ces parcelles. Le déplacement ou l'agrandissement seraient synonymes de destruction d'habitats d'intérêt communautaire, voire d'habitats d'espèces rares (stations de Gentiane pneumonanthe).

La création du parc de repeuplement à Lapin de Garenne, espèce autrefois abondante sur le secteur avant l'arrivée myxomatose, date de 1995. Il couvre une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>. Ces deux dernières années, cette « garenne » a repris du

service avec la réintroduction de lapins. Cette initiative de repeuplement n'est pas à remettre en cause. Le Lapin de garenne peut contribuer à l'entretien des formations connues sur ce site.

Créé en 1988 très certainement à l'emplacement d'une lande humide, l'étang couvre une superficie de moins de 1 ha. Ce milieu a pour but de favoriser la reproduction des canards et leur offrir une zone de refuge en hiver. A cet effet, cet étang présente une faible profondeur afin de favoriser le développement d'herbes aquatiques propices aux anatidés.

La gestion et l'entretien de cette surface en eau restent à charge de l'Association Communale de chasse et de la Société de Pêche de la Roche l'abeille. Ils doivent se conformer à la législation sur la Loi sur l'Eau.

#### V. ACTIVITES EXTRACTIVES

Il est possible de distinguer deux types d'extraction, résumées dans le tableau ci-dessus :

| NATURE DE L'EXTRACTION   | Affleurement de serpentines       | COMMUNE            |
|--------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Do outs puppe (pippes)   | Saint - Laurent                   | La Roche-l'Abeille |
| ROCHES DURES (PIERRES)   | Villedieu (hors site Natura 2000) | Magnac-Bourg       |
| ROCHES TENDRES (ARGILES) | Cluzeau et Flotte                 | MEUZAC ET          |
|                          | CLUZEAU EI FLOTTE                 | CHATEAU - CHERVIX  |
|                          | Pierres du Mas                    | La Porcherie       |
|                          | Ribiere (encore en cours)         | CHATEAU-CHERVIX    |

#### A. Extraction de roches dures

#### 1. De l'artisanal

Autrefois, les affleurements rocheux, non altérés, ont abrité de petites carrières de pierres. La Lande de Saint-Laurent porte encore des traces bien visibles de ce type d'exploitation.

Les pierres étaient employées comme moellons et pierres de construction. Dans le bâti traditionnel, on retrouve quelques exemples de cet usage en proche périphérie des sites.

Les pierres de serpentines ont été aussi utilisées par des artistes - sculpteurs. Les principales œuvres offertes à la vue du public sont présentes dans des églises : statut de la vierge à la Roche l'Abeille, statut de Sainte Madeleine à Magnac - Bourg, bénitier à la Porcherie.....En lien avec ses qualités picturales, la pierre de serpentines a été marbre noire du Limousin

En raison de la sensibilité de cette roche au gel, l'utilisation de ces pierres est restée anecdotique et ponctuelle, mais précise avec souvent un caractère religieux.

#### 2. A L'INDUSTRIFI

Dernièrement, les Landes des Pierres du Mas et de la Villedieu ont été soumises à une extraction plus conséquente et nettement moins artisanale, destinée à produire des matériaux pour les infrastructures routières et pour l'industrie intéressée par la présence de métaux lourds dans ces roches.

Ces extractions industrielles ont détruit de nombreux habitats d'intérêt communautaire comme par exemple les groupements sur chaos rocheux et ont fait disparaître certaines espèces remarquables comme la Notholène de Maranta connue autrefois sur la lande des Pierres du Mas et la lande de la Villedieu (secteur de Pierrebrune en dehors du site Natura 2000).

Ces destructions irrévocables de milieux sont d'autant plus regrettables et préjudiciables que les affleurements sur serpentines restent rares en France.

Il est indispensable de proscrire à l'avenir tout type de prélèvement sauf dérogation exceptionnelle accordée sous couverts d'études scientifiques.

Sur les sites non protégés par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes, lande de la Villedieu et lande de la Ribière, toute demande nouvelle d'extraction devra être rejetée.

Ces éléments sont à inscrire comme tel dans le cadre du Schéma Départemental des Carrières de la Haute Vienne.

#### B. Extraction d'argiles

L'altération des serpentines et des amphibolites, roches issues du métamorphisme, produit des argiles claires dont la couleur varie du vert au blanc cassé.

Cet usage passé a marqué les paysages de cette partie du Limousin comme l'atteste la fréquence et le nombre d'anciennes tuileries et briqueteries. Ces bâtiments sont malheureusement plus ou moins abandonnés aujourd'hui. Ce bâti constitue un élément patrimonial et architectural du limousin qu'il conviendrait de préserver et de mettre en valeur. Les tuileries de Puycheny et son Atelier Musée de la Terre à saint Hilaire les Places s'emploie à vulgariser cet artisanat.



Cliché: sculptures d'argiles, Atelier Musée de Puycheny

Actuellement, sur le site Natura 2000, aucune carrière n'est encore en activité Le derniercarrier sur la lande de la Ribière a arrêté son activité courant 2005.

L'extraction sur ce site avoisinait les 200 m³ / an pour une surface totale d'exploitation d'environ 6 ha. En fonction des besoins du carrier mais surtout de l'accessibilité aux parcelles en raison de l'engorgement des sols (problème d'enlisement des engins), les argiles étaient tirées de mai à septembre, dans différents secteurs.

Cette extraction contribuait à créer de nouveau biotopes nécessaires à la vie et à la survie du Sonneur à ventre jaune.

Dans un souci de préserver les habitats ainsi que les populations de Sonneur, en cas de reprise d'extraction d'argiles, il est préconisé de :

- Pratiquer, si possible, les extractions d'argiles à partir de fin août, en dehors de la période de reproduction et de développement des juvéniles de sonneur.
- > Développer une exploitation "tournante" des poches d'argiles pendant la période sensible pour le Sonneur.

Il convient avant tout de ne pas généraliser l'extraction d'argiles sur l'ensemble d'un site du mois de mai au mois d'août mais de concentrer les extractions sur quelques poches d'argiles pendant cette période sensible.

> Adoucir au moins une des pentes des fosses après extraction est aussi préconisé.

Pour les stations à Gentiane pneumonanthe, abritant ou non l'Azuré des mouillères, il est préconisé d'exclure l'extraction d'argiles dans ces zones.

#### VI. RANDONNEES ET BALADES

Devant leurs singularités, les affleurements de serpentinites sont souvent cités comme des éléments majeurs du patrimoine naturel du territoire sud haut - viennois à découvrir. Cependant, par défaut de connaissances spécifiques, l'information donnée sur ces sites reste lacunaire, incomplète, voire erronée....

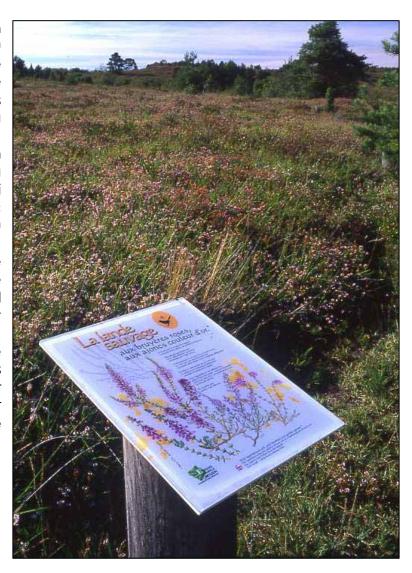
#### A. Un sentier de découverte déjà en place,

Premier sentier d'interprétation du genre en Limousin, la Lande du Cluzeau et de la Flotte a été aménagé dès 2003 par le Conservation des Espaces Naturels avec l'appui du Centre Nature La Loutre.

Après un pic de fréquentation dans les premières années, le sentier a atteint son rythme de croisière. Celle ci est régulière, assez constante, avec des pointes lors des épisodes de beau temps.

Aucune estimation, qualitative ou quantitative, de cette fréquentation n'a pu être réalisée. Il s'agit d'une lacune qu'il conviendrait de combler.

Si la compétence du tourisme n'est pas celle du Conservatoire, ces données pourraient être recueillies par les offices de tourisme locaux, ou par le Comité Départemental du Tourisme de Haute-Vienne.



<u>Cliché</u>: panneau d'interprétation, premier sentier du genre crée en Limousin (2003).

#### B. Un sentier d'interprétation en cours de réalisation,

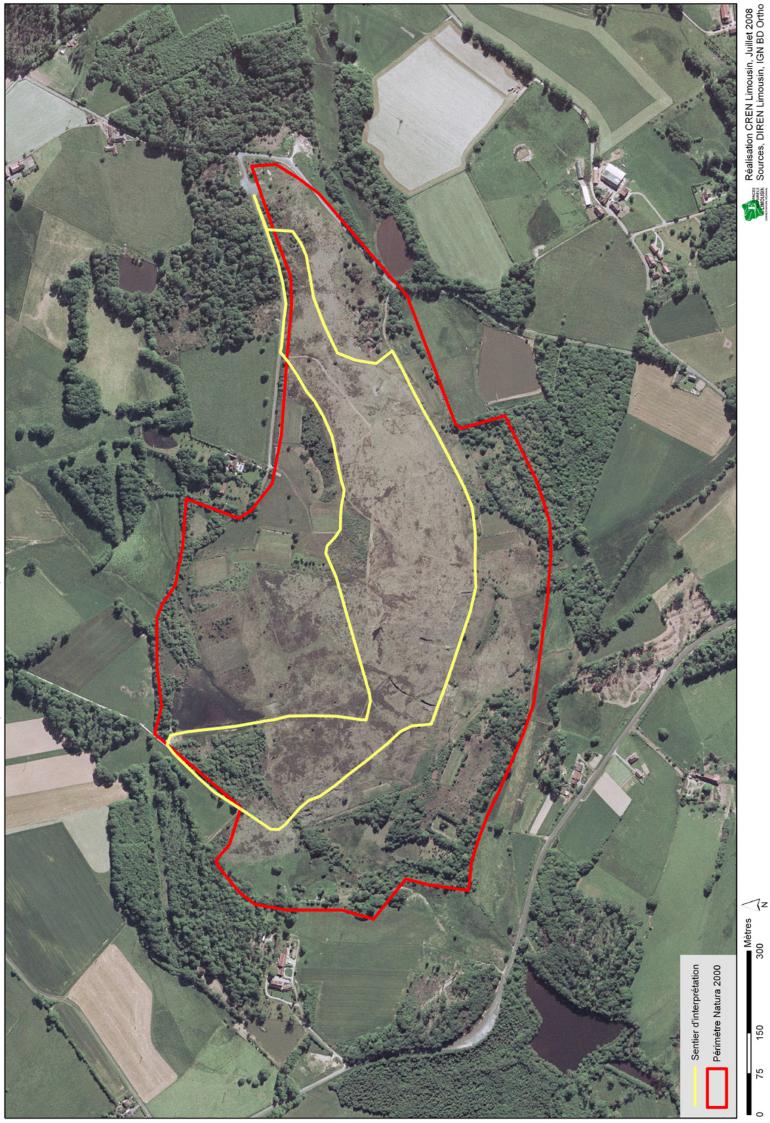
La Lande de saint Laurent était offerte à la découverte au moyen d'un livret du visiteur dès 1998. Après plusieurs aléas, notamment de diffusion du livret, un comité regroupant de nombreux acteurs a décidé de faire évoluer ce sentier vers un aménagement d'interprétation.

Compétente sur le plan touristique, la Communauté de Communes porte la maîtrise d'ouvrage des opérations. Le Centre Nature La Loutre, après appel d'offres, a été retenu comme maître d'œuvre.

Le sentier est en cours de réalisation et devrait être livré à son commanditaire pour juin 2008.



<u>Cliché</u>: « Bergerie » du sentier de la Lande de saint Laurent.



150

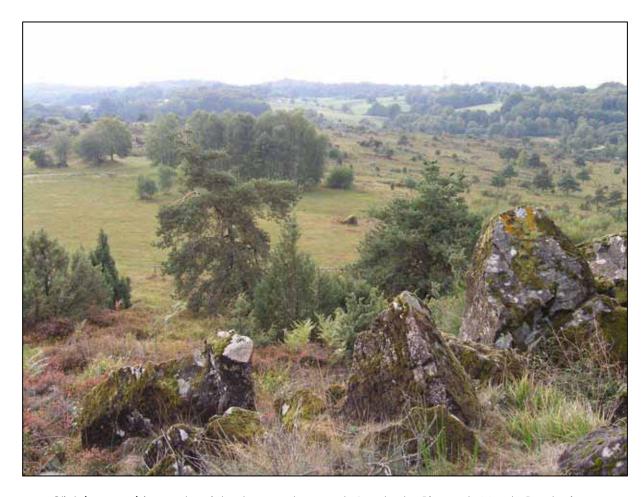
#### C. Un aménagement à programmer

Sur la Lande des Pierres du Mas, deux chemins existent et permettent de découvrir le site.

Protégé depuis octobre 1995 par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes, cet outil interdit l'aménagement de tout projet en inadéquation avec les objectifs de protection et de gestion de la nature.

Afin de répondre aux attentes locales et de valoriser ce site sans le dénaturer ou affecter sa valeur écologique, il est recommandé de réaliser un sentier de découverte en prenant appui sur les chemins existants.

Cet aménagement constituerait un complément intéressant aux réalisations sur les deux autres affleurements de serpentinites de la Haute-Vienne.



<u>Cliché</u>: vue aérienne depuis le chaos rocheux sur la Lande des Pierres du Mas, la Porcherie

#### D. Les Landes de la Ribière et de la Villedieu

Vis à vis des deux autres sites, Lande de la Villedieu et Lande de la Ribière, aucun aménagement et aucune citation dans des plaquettes touristiques n'est connue à l'heure d'aujourd'hui.

Même si ces sites présentent un certain intérêt, exploitation artisanale d'argiles par exemple pour la lande de la Ribière, ces affleurements sont de tailles réduites et les parcelles de statuts privés. Leurs mises en valeur restent difficiles à engager. Ainsi à l'échelle du document d'objectifs, 6 ans, aucun aménagement n'est envisagé.

#### E. Des aménagements à motiver

La programmation de l'ensemble des éléments développés ci-dessus permettra de faire prendre conscience localement de l'intérêt de ces milieux et de leurs fragilités.

Ces sentiers permettront de canaliser la fréquentation qui s'accroît avec le développement de la ville de Limoges. Une fréquentation mal maîtrisée ou aléatoire reste une menace potentielle pour de nombreux milieux et espèces.

Ils représentent aussi une opportunité intéressante de diffuser de l'information aux promeneurs mais surtout des recommandations de comportement comme "ne pas cueillir de fleurs", mesures qui seront plus facilement respectées car comprises.

Situé à environ une demi-heure de Limoges, avec un accès rapide aux sites en question grâce à l'autoroute A. 20, ces aménagements répondent à une demande locale de valoriser leur patrimoine et à une attente de la part d'une population urbaine à la recherche de promenades et de sites à découvrir, le week-end notamment.

Le tourisme vert constitue aussi une des orientations majeures de la politique touristique de la région Limousin et du département de la Haute-Vienne. La mise en place de ces équipements s'inscrit pleinement dans cette logique.

Enfin, cette activité doit être pensée comme est un facteur de développement local. Le tourisme vert même diffus reste susceptible de générer des retombées indirectes pour ses communes.

# Document d'objectifs

# Préconisations de gestion

Pelouses et landes serpentinicoles du sud de la Haute-Vienne

#### I. REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Stratégie réglementaire

#### A. Objectifs de l'action

- Protéger de toute tentative de boisement les habitats d'intérêt communautaire non protégés par les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes.
- > Définir des zonages en adéquation avec les prescriptions des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes.

#### B. Description et recommandations générales

En dehors de quelques zones boisées artificiellement comme le bas de la parcelle 424 sur la Lande de la Villedieu ou naturellement sur certaines parties de la Lande de la Ribière, il est préconisé de retenir les sites en zone interdite aux boisements :

| COMMUNES                | Reglementation des boisements   | Sites Natura<br>2000 | Zonage actuel                                      | Zonage a retenir                                     | Remarques                                |
|-------------------------|---------------------------------|----------------------|--|--|--|
|                         |                                 | CLUZEAU ET<br>FLOTTE | Boisement<br>interdit                              |  | DE //2/01/51                             |
| CHATEAU -<br>CHERVIX    | En VIGUEUR DEPUIS<br>27/12/1995 | Ribiere              | Boisement<br>Interdit sauf<br>Parcelles<br>Boisees |  | REVISION EN CONFIRMITE AVEC LE DOCOB.    |
| Magnac -<br>Bourg       | AUCUNE                          | Villedieu            | X  | BOISEMENT INTERDIT<br>SAUF BAS DE LA<br>PARCELLE 424 | En Cas de mise en                        |
| MEUZAC                  | AUCUNE                          | Cluzeau et<br>Flotte | X  | Boisement interdit                                   | PLACE D'UNE<br>REGLEMENTATION.           |
| LA<br>PORCHERIE         | AUCUNE                          | Pierres du Mas       | X  | BOISEMENT INTERDIT                                   |  |
| La Roche -<br>l'Abeille | EN VIGUEUR DEPUIS<br>27/12/1995 | SAINT - LAURENT      | Boisement libre                                    | Boisement interdit                                   | Revision a<br>programmer<br>depuis 2005. |

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

> Conseil Général de la Haute - Vienne.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

Les maîtres d'œuvre pressentis sont :

- > Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin.
- > Chambre Départementale d'Agriculture de Haute Vienne.
- > Bureaux d'Etudes.

Avec l'appui des structures suivantes :

- > Direction Régionale de l'Environnement du Limousin.
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute -Vienne.
- Structures intercommunales : Communauté de Communes, Syndicat Mixte de Pays.

- > Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.
- > Association de Protection de la Nature.

#### E. Outils financiers

Politique du Conseil Général de Haute - Vienne et avec l'aide de l'Europe le cas échéant.

#### II. CLASSEMENT EN ZONE N.

Stratégie réglementaire

#### A. Objectifs de l'action

> Classer les affleurements en zone N. en cas de mise en place d'un document d'urbanisme.

#### B. Description et recommandations

Le classement en zone N.D., c'est à dire en zone naturelle à préserver, est une des formes de protection réglementaire qu'il convient de retenir pour chaque site. Les évolutions préconisées sont présentées dans le tableau ci - dessous :

| Communes                | Document<br>d'urbanisme | SITES NATURA 2000               | Evolutions preconisees   |
|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|--|
| Château -<br>Chervix    | Carte communale         | Cluzeau et<br>Flotte<br>Ribière | Zone N retenu en conformité avec le<br>DOCOB.                              |
| La Porcherie            | Aucun                   | Pierres du Mas                  | En cas de mise en place d'un<br>document d'urbanisme, zone N à<br>retenir. |
| La Roche -<br>l'Abeille | Aucun                   | Saint-Laurent                   | En cas de mise en place d'un<br>document d'urbanisme, zone N à<br>retenir  |
| Magnac - Bourg          | Carte communale         | Villedieu                       | En cas de mise en place d'un   |
| Meuzac                  |                         | Cluzeau et<br>Flotte            | document d'urbanisme, zone N à retenir.                                    |

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

Communes: Château - Chervix, Magnac - Bourg, Meuzac, La Porcherie, La Roche - l'Abeille.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

Les maîtres d'œuvre pressentis sont :

- Direction Départementale de l'Equipement de Haute Vienne.
- Bureau d'études.

Avec l'appui des structures suivantes :

- Structures intercommunales, Communauté de Communes, Syndicat Mixte de Pays.
- Direction Régionale de l'Environnement Limousin.
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute -Vienne.
- > Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin.
- > Chambre Départementale d'Agriculture de Haute Vienne.
- > Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.
- > Associations de Protection de la Nature.

#### E. Outils financiers

A charge des communes.

## III. SCHEMA DES CARRIERES ET AUTORISATION D'EXPLOITATION

Stratégie réglementaire

#### A. Objectifs de l'action

Prévenir la destruction des milieux et d'espèces d'intérêt communautaire par les activités extractives de type carrières (de roches ou d'argiles) sur les zones non protégées par les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes.

#### B. Description et recommandations

Deux actions sont préconisées :

- Interdire dans le cadre du Schéma des Carrières toute nouvelle création de carrières sur les affleurements non protégés par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes: Lande du Cluzeau et de la Flotte (pour partie), Lande de Saint - Laurent (pour partie), Lande de la Ribière et Lande de la Villedieu.
- Encadrer l'extraction en cours sur la lande de la Ribière lors de la demande d'autorisation administrative d'exploitation.

| Овјет   | Outil<br>administratif                       | Remarques  |
|---|--|--|
| Interdire l'ouverture de nouvelles carrières<br>sur les sites Natura 2000.  | SCHEMA DES<br>Carrieres de<br>Haute - Vienne | Elements a integrer lors de la<br>reactualisation du Schema a<br>l'horizon 2009 / 2010 |
| <ul> <li>Pratiquer les extractions d'argiles à partir de fin août ou organiser l'exploitation des argiles, selon un principe d'extraction "tournante", pendant la période sensible pour le Sonneur à ventre jaune.</li> <li>Adoucir au moins une des pentes des mares nouvellement creusées après extraction.</li> <li>Proscrire la création de nouvelles zones d'extraction sur les stations à Gentiane pneumonanthe.</li> </ul> | Autorisation<br>d'exploitation               | ELEMENTS A INTEGRER LORS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE D'EXPLOITATION.   |

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

> Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche de Limousin.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- > Direction Régionale de l'Environnement en Limousin.
- Propriétaire exploitant.
- > Structures en charge de l'animation du document d'objectifs.
- > Associations de Protection de la Nature.

| <u>E.</u>   | Outils financiers |
|-------------|-------------------|
| A charge de | e l'Etat.         |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |
|             |                   |

## IV. ELABORATION D'UN PROJET DE CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE NATIONALE OU REGIONALE

Stratégie réglementaire

#### A. Objectifs de l'action

> Constituer et déposer un dossier de demande de classement en réserve naturelle nationale ou régionale des principaux affleurements de serpentines du Limousin.

#### B. Description et recommandations

Le classement en réserve naturelle des principaux affleurements permettrait de doter ces sites d'un statut de protection réglementaire en adéquation avec leurs richesses patrimoniales. Les droits actuels de chasse, de bois, de pâturage ne seraient pas remis en cause.

Cependant, la procédure est relativement longue et complexe. Elle nécessite une phase importante de concertation et de consensus au niveau local avec l'adhésion des acteurs suivants : propriétaires, ayant - droits, élus locaux, et usagers.... Au regard de ces éléments, cette mesure nécessite d'être développée dès la mise en œuvre du document d'objectifs.

Le classement de ces affleurements permettrait de doter ces sites d'un budget de fonctionnement spécifique avec le recrutement d'un Conservateur. Les sites ainsi classés pourraient alors bénéficier d'une gestion à la hauteur des richesses patrimoniales. Il s'agirait aussi de la première réserve sur affleurement de serpentinite en France.

Cet outil constituerait un atout indéniable de développement local en favorisant le tourisme vert et la découverte des sites. Il s'inscrit pleinement dans les logiques actuelles de développement durable des Pays.

Dans le cas où il n'y aurait pas de création de réserve naturelle, il conviendrait alors de modifier les périmètres de certains Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

Direction Régionale de l'Environnement du Limousin.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Communes : Château Chervix, Meuzac, La Porcherie, La Roche l'Abeille.
- Propriétaires, exploitants, usagers et ayant droits.
- Structures intercommunales, Communauté de Communes, Syndicat Mixte de Pays.
- > Direction Régionale de l'Environnement du Limousin.
- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

- > Associations de Protection de la Nature.
- > Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin.
- > Chambre Départementale d'Agriculture de Haute Vienne.

#### E. Outils financiers

A charge de l'Etat et des collectivités locales.

#### V. MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

Permettre la mise en œuvre du document d'objectifs sur les objets ne pouvant être assurés par les propriétaires actuels : restauration de milieux, fauche avec exportation, constitution de parcs fixe de pâturage ...

#### B. Description et recommandations

En dehors des parcelles pâturées sur la Lande de la Villedieu et de l'extraction d'argile sur la Lande de la Ribière, les sites ne sont plus le support d'activités humaines significatives. Une politique de maîtrise foncière ou d'usage doit être envisagée dans le cadre de ce document d'objectifs pour prendre en charge la gestion écologique des sites dans leur intégralité.

Actuellement, la maîtrise d'usage représente la voie à privilégier, en particulier pour les communaux et les sectionaux. Aucune acquisition n'est envisagée actuellement mais cette éventualité n'est pas à exclure car la maîtrise foncière présente des garanties de pérennité plus fortes que la convention de gestion ou le bail.

Les conventions signées avec le Conservatoire Régional sur plusieurs sites, notamment Lande du Cluzeau et de la Flotte et Lande de Saint - Laurent, sont à renouveler dans les six années à venir du document d'objectifs :

| NATURE DES<br>BIENS | NATURE DE MAITRISE A<br>ENVISAGER                       | Sites Natura 2000 | Remarques   |
|---------------------|---|-------------------|---|
| Biens de            |   | Cluzeau et Flotte | Convention en cours jusqu'en 2015. Tacite reconduction. |
| section ou<br>de    | Maîtrise d'usage (conventions ou baux).                 | Pierres du Mas    | Bail en cours jusqu'en 2009<br>Tacite reconduction      |
| commune             |   | Saint Laurent     | Convention en cours jusqu'en 2016. Tacite reconduction  |
|                     | - Maîtrise d'usage à<br>privilégier                     | Cluzeau et Flotte | Convention en cours jusqu'en 2015. Tacite reconduction  |
| Biens               | (conventions ou baux).                                  | Ribière           | A envisager.  |
| privés              | - Maîtrise foncière en<br>cas d'accord<br>(acquisition) | Villedieu         | A envisager en cas d'arrêt du pâturage bovin actuel.    |

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

- Conseil Général de Haute Vienne.
- > Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

> Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

Avec l'appui et le conseil de :

- > Communes : Château Chervix, Meuzac, La Porcherie, La Roche l'Abeille.
- > Propriétaires, exploitants, usagers et ayant droits.

#### E. Outils financiers

| Овјет                                    | Structures                           | OUTILS FINANCIERS  |
|--|--------------------------------------|--|
| Maîtrise d'usage par conventions ou baux | Conservatoire Regional des           | <ul><li>Europe (FEADER).</li><li>Etat (Ministère de l'Environnement)</li><li>Conseil Régional.</li></ul> |
| Maîtrise foncière par                    | Espaces Naturels du Limousin         | - Conseil Général de Haute -<br>Vienne.<br>- Autres.   |
| acquisition                              | Conseil Général de<br>Haute - Vienne | - Taxe Départementale des Espaces<br>Naturel Sensibles   |

Le temps nécessaire pour rencontrer les acteurs locaux, propriétaires, exploitants, usagers, élus et négocier la signature des baux ou conventions de gestion est à budgétiser dans le volet animation de ce document d'objectifs.

#### VI. RESTAURATION D'HABITATS

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

> Restaurer les habitats d'intérêt communautaire et d'espèces remarquables.

#### B. Description et recommandations

Abandonnés de toutes activités humaines, les milieux se ferment progressivement avec le constat suivant :

- > Développement spontané de jeunes arbres et d'arbustes isolés.
- > Formation de fourrés et fruticées denses.
- > Vieillissement de la lande avec fermeture du tapis végétal.
- > Comblement naturel des mares et anciennes fosses d'extraction d'argiles.

Reconnues comme des menaces pour les milieux et les espèces, ces évolutions nécessitent de réaliser les opérations suivantes de restauration :

Bûcheronnage - débroussaillage.

Cette opération vise à réduire les fourrés et à éliminer les ligneux isolés. Ce bûcheronnage est aussi préconisé dans les zones de landes à restaurer par fauche pour permettre le passage des engins (faucheuse, andaineuse, presse...).

Le maintien sur pieds d'arbres est indispensable pour l'avifaune et l'entomofaune, mais aussi pour préserver la singularité de certains milieux. A titre d'exemple, la présence contiguë du Houx et du Genévrier demeure rare. Ces espèces sont donc à conserver.

Fauche ou broyage de restauration en mosaïque dans la lande sénescente. Cette fauche ou broyage peut être réalisée avec exportation de la matière mais il doit être accompagné d'un pâturage ovin d'entretien. Ce type de gestion permet de diversifier la lande (alternance lande jeune et lande sénescente) et d'augmenter la biodiversité. Sans être généralisée, cette technique de restauration mérite d'être développée sur de plus grandes superficies. Cette pratique développée en linéaire permet aussi de créer des couloirs de circulation pour les animaux. Ces derniers peuvent alors plus facilement s'approprier l'espace.

Cependant, cette restauration nécessite un matériel spécifique mais avant tout robuste. La présence de blocs rocheux au sein de la lande, parfois totalement recouverts par la végétation, occasionne une détérioration importante du matériel.

Restauration de mares.

Cet habitat à Sonneur à ventre jaune est bien noté sur la Lande du Cluzeau et de la Flotte, en raison des extractions d'argiles autrefois pratiquées. En cours de comblement, ces milieux doivent être restaurés avec nettoyage, curage des fonds et éventuellement reprofilage des berges.

Décapage, et étrépage, sur des zones et secteurs ciblés, en lien avec des protocoles de suivis.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

- > Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.
- > Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- > Propriétaires, exploitants / agriculteurs et ayant droits.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- > Propriétaires, exploitants / agriculteurs et ayant droits.
- > Entreprises spécialisées.

| OBJET   | Outils fin                          | IANCIERS   |
|---|-------------------------------------|--|
| Bucheronnage / debroussaillage                                    | Cahiers des Contrats Natura<br>2000 | A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage   |
| Fauche ou broyage de<br>restauration, avec ou sans<br>exportation |                                     | A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ou A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage                         |
| Restauration de mares   |                                     | A32309P<br>Création ou rétablissement<br>de mares  |
| DECAPAGE - ETREPAGE   |                                     | A32308P Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec ou A32307P Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides |

#### VII. CREATION D'ILOTS DE PATURAGE

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

Aménager des parcs fixes ou mobiles pour organiser le pâturage ovin, d'entretien et de restauration, sur sites.

#### B. Description et recommandations

Solution certes idéale, le pâturage itinérant n'est plus pratiqué depuis longtemps par les éleveurs ovins du sud de la Haute - Vienne. Celui - ci ne semble donc pas envisageable en l'état actuel des connaissances. .

Le développement du pâturage sur les affleurements nécessite donc la pose de clôtures avec en préalable pour certains îlots de pâturage du bûcheronnage sélectif et de la fauche de restauration en mosaïque dans la lande sénescente.

En fonction de la sensibilité des paysages et des exigences des éleveurs ovins volontaires pour placer des animaux sur les sites, la nature des clôtures, fixes ou mobiles, n'est pas définie.

Les clôtures temporaires peuvent être privilégiée en lien avec le contexte local. Néanmoins, en raison de leur entretien délicat, leur installation devra être réfléchie.

Afin de protéger certaines espèces sensibles au pâturage comme la Gentiane pneumonanthe, il est recommandé d'aménager des exclos.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

#### D. Maître d'œuvre potentiel

- > Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- > Entreprise spécialisée.
- > Exploitants agricoles.

| Овјет   |   | Outils financiers   |
|---|---|---|
| AMENAGEMENT DE<br>PARC DE PATURAGE,<br>FIXE OU MOBILE | Cahiers des charges des<br>Contrats Natura 2000 | A32303P<br>Equipements pastoraux dans le cadre d'un<br>projet de génie écologique |

#### VIII ENTRETIEN DES MILIEUX PAR PATURAGE

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

- > Pérenniser les investissements de restauration d'habitats en développant le pâturage d'entretien.
- > Augmenter les surfaces de lande s entretenues par pâturage sur les sites
- Maintenir en place le pâturage bovin sur la Lande la Villedieu.

#### B. Description et recommandations

Il est conseillé de faire pâturer les sites par des bêtes "à l'entretien", c'est à dire sans besoin physiologique particulier.

Les périodes de pâturage et les chargements à l'hectare seront définis en lien avec la structure en charge de l'animation du document d'objectifs. Les stations d'espèces remarquables, sensibles au pâturage devront être intégrés à cette réflexion. Un suivi scientifique permettra d'affiner ces éléments.

Les agriculteurs, intéressés par cette opportunité ou déjà en place (Lande de la Villedieu), pourront bénéficier des Mesures Agri - Environnementales spécifiques.

Quelque soit la nature de l'outil, il est proposé via les contrats Natura 2000, de rémunérer l'activité de pâturage sur les mêmes bases que celles proposées par les MAEt N2000.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

> Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- > Communes: Château Chervix, Meuzac, La Roche l'Abeille.
- Agriculteurs éleveurs ovins.
- > Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- > Chambre Départementale d'Agriculture de Haute Vienne.
- Structures intercommunales, Communauté de Communes, Syndicat Mixte de Pays.
- > Chambre Départementale d'Agriculture de Haute Vienne.

| Овјет                         | Outils financiers |   |
|-------------------------------|-------------------|---|
| Entretien par<br>pastoralisme |                   | A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique |

#### VIII. ENTRETIEN DE MILIEUX HORS PATURAGE

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

> Entretenir certains habitats d'intérêt communautaire, naturels ou d'espèces, ne pouvant être gérées par pâturage.

#### B. Description et recommandations

Diverses opérations de gestion doivent être envisagées en complément du pâturage sur sites. Parmi - elles, il est possible de citer :

- > Entretien des bordures de mares par la fauche des ceintures de végétation. Faute d'entretien le comblement de ces milieux est inéluctable.
- > Elagage des saules et taille en têtards. Ce mode de taille favorise l'entomofaune. A long terme, il permet d'obtenir des arbres creux, particulièrement intéressant sur le plan de la biodiversité.
- > Fauche des fougeraies.

En complément de la mesure précédente, certaines zones de landes sèches et bordures de pelouses dominées par la Fougère aigle nécessitent d'être restaurées par la fauche avec exportation de la matière. Cette dernière peut être réalisée mécaniquement ou manuellement sur les zones de pente.

La Fougère aigle n'étant pas consommé par les ovins, la réduction des fougeraies passe par la mise en œuvre de cette technique sur plusieurs années afin d'épuiser les réserves nutritives de la plante, à raison de 2 fauches par an sur plusieurs années.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.
- > Propriétaires, exploitants et avant droits.

#### D. Maître d'œuvre potentiel

- > Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- > Entreprise de réinsertion par le travail.
- > Entreprise spécialisée.

| Овјет                                      | Outils financiers                               |   |
|--|---|---|
| Entretien mares                            |   | A32309R<br>Entretien de mares   |
| Broyage /<br>Debroussallage<br>D'entretien | Cahiers des charges des<br>Contrats Natura 2000 | A32305R<br>Chantier d'entretien des milieux ouverts par<br>gyrobroyage ou débroussaillage léger |

#### IX. AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

- > Favoriser la découverte des éléments patrimoniaux des sites et canaliser la fréquentation sur les chemins autorisés.
- > Distribuer des recommandations d'usage et de comportement avec explications à l'appui (cueillette des fleurs ou abandon de détritus).
- » Répondre à une demande locale et à une insuffisance en matière d'infrastructures sur le tourisme vert / Nature, éléments majeurs de la politique touristique de la région et du département.

#### B. Description et recommandations

Dans le cadre de cette action, il est proposé les éléments suivants :

| Nom de la Lande   | Amenagement envisage   |
|-------------------|--|
| CLUZEAU ET FLOTTE | Sentier d'interpretation realise depuis 2003.<br>Entretien a prevoir.            |
| Pierres du Mas    | Sentier thematique et table de lecture du paysage.                               |
| Saint - Laurent   | Sentier d'interpretation en cours de realisation (2008).<br>Entretien a prevoir. |

La complémentarité des sentiers est à penser. Pur cela, il convient d'intégrer la valorisation proposée par l'Atelier Musée de la Terre à Puycheny.

Un suivi par la structure en charge de l'animation du document d'objectif est donc à programmer sur ces démarches de valorisation.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

- > Communautés de Communes et Offices de Tourisme.
- Conseil Général de Haute Vienne.
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
- Limousin Nature Environnement via le Centre Nature La Loutre
- Bureaux d'études.

#### E. Outils financiers

A intégrer à budget animation.

#### X. SUIVIS SCIENTIFIQUES

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

- > Affiner la gestion, notamment par pâturage ovin, en faveur des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces remarquables par un suivi botanique.
- > Améliorer les connaissances scientifiques sur les espèces d'intérêt communautaire (Sonneur à ventre jaune, Agrion de Mercure) et les espèces patrimoniales (Gentiane pneumonanthe, Busard Saint Martin, Fauvette pitchou, orthoptères.....).

#### B. Description et recommandations

> Habitats d'intérêt communautaire.

Un suivi botanique permettra de connaître la réaction des habitats d'intérêt communautaire suite aux opérations de restauration et de pâturage ovin. A terme, les résultats permettront de constituer un référentiel de pâturage et d'affiner ultérieurement la gestion sur les milieux.

> Espèces d'intérêt communautaire et autres espèces remarquables.

Les sites Natura 2000, en particulier la Lande du Cluzeau et de la Flotte, abritent de nombreuses espèces d'intérêt communautaire ou remarquable pour la région.

Les compléments d'inventaires permettront d'améliorer les connaissances scientifiques sur les sites. Les inventaires en matière d'odonates et d'orthoptères demeurent insuffisants et appellent à être complétés.

Les études et suivis permettront d'évaluer la pertinence des mesures de gestion engagées pour certaines espèces (Sonneur à ventre jaune et restauration de mares) et de noter l'impact des mesures de gestion sur certaines espèces non cibles (avifaune et pâturage ovin....)

Parallèlement à ces compléments d'inventaires, des études plus spécifiques seront prochainement engagées et méritent d'être signalées : Etude sur les populations d'Azuré des mouillères du sud de la Haute - Vienne.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

- > Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.
- > Associations naturalistes diverses.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- > Conservatoire Botanique National de Massif Central.
- > Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.
- Société Entomologique du Limousin.
- > Société Limousine d'Odonatologie.
- > Société pour l'Etudes et pour la Protection des Oiseaux en Limousin.

| Овјет      | Outils financiers |                                 |
|------------|-------------------|---------------------------------|
| 15 JH / AN | 3 000 EUROS       | Crédits d'animation Natura 2000 |

#### XI. ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Stratégie contractuelle

#### A. Objectifs de l'action

> Mettre en œuvre l'ensemble des orientations de gestion sur ce site Natura 2000.

#### B. Description et recommandations

Parmi les éléments relatifs à l'animation, il convient de citer :

- > Démarchage de conventions ou de baux afin de développer la gestion sur les sites.
- » Recherche d'agriculteurs éleveurs ovins pour augmenter les surfaces en pâturage ovin en complément du troupeau du Conservatoire Régional.
- > Programmation des travaux de gestion à envisager : bûcheronnage, fauche de restauration, îlots de pâturage à constituer.
- > Suivis des travaux de gestion d'entretien et de restauration.
- » Rédaction de note de gestion et plan de pâturage avec définition de périodes et chargement à l'ha.
- > Participation à la mise en place ou à la révision de divers documents d'urbanisme : M.A.R.G.U., réglementation des boisements......
- > Conseils aux maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des aménagements pédagogiques et touristiques.
- > Animations pédagogiques sur le site, en fonction des demandes et opportunités.

#### C. Maître d'ouvrage potentiel

> Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

#### D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- > Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- > Autres.

#### E. Estimation financière et Outils financiers

| Овјет      | Outils financiers |                                 |
|------------|-------------------|---------------------------------|
| 30 JH / AN | 6 000 euros/an    | Crédits d'animation Natura 2000 |

### Bibliographie

Pelouses et landes serpentinicoles du sud de la Haute-Vienne

- ✓ BISSARDON M., GUIGAL L., RAMEAU J.C.. 1997. Nomenclature CORINE Biotopes types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. 217p.
- ✓ BOEUFGRAS Joël. 1997. Document d'Objectifs "Landes et tourbières de la Montagne limousine", Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 65 p + annexes.
- ✓ BOTINEAU M., DOM O., HENNEQUIN E.. 2000. Etude botanique des massifs serpentiniques du Limousin, systématique et phytosociologie, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 131 p + annexes.
- ✓ BOTINEAU M.. 2000. Pelouses mésoxérophiles, acidoclines, des affleurements serpentiniques du Limousin. Fiche n° 33.20, Cahiers d'habitats agro-pastoraux. Ministère de l'Environnement, sous presse.
- ✓ BRUGEL E., BRUNERIE L., VILKS A. 2001 (à paraître). Atlas de la flore vasculaire du Limousin, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.. ? p.
- ✓ BRUGERIE O.. 1997. Suivi éthologique de brebis limousines sur la Lande de Saint-Laurent, Rapport de Maîtrise, Université de Limoges-Faculté des Sciences, Espaces Naturels du Limousin, 26 p.
- ✓ COMMISSION EUROPEENNE, D.G. XI, Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile. Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, version EUR 15. 109p.
- ✓ Conservatoire Régional des ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN, 2000. Le Limousin côté nature. 216 p.
- ✓ COSTE H. (Abbé). 1906. Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes. Paris, Librairie Scientifique et Technique Albert Blanchard. Tome I, 416. Tome II, 627p. Tome III, 807p.
- ✓ COURNEZ E.. 1996. Plan de gestion de la lande à serpentine des Pierres du Mas, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 54 p + annexes.
- ✓ D'AGUILAR J et DOMMANGET JL.. 1998. Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du nord. Delachaux et Niestlé. 463 p.
- ✓ DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT DU LIMOUSIN. 1989. Tableau de bord de l'Environnement en Limousin. 205 p.
- ✓ DOM O., 1994. Plan de gestion "Lande du Cluzeau", Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 19 p. + Annexes.
- ✓ DUHAMEL G., 1994. Flore, pratique illustrée des Carex de France. Paris, Boubée. 180 p.
- ✓ DUME G., MANSION D, Rameau J.C.. 1993. Flore forestière française (guide écologique illustré) Tome 2 : montagnes. Institut de Développement Forestier. 1785 p.
- ✓ DUTOIT T. 1996. Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Haute Normandie. Université de Rouen, publication n°217. 220p.
- ✓ DUVIGNEAUD P., 1966. Note sur la biogéochimie des serpentines du sud-ouest de la France. Bulletin de la Société Royale de Belgique, 99 (2) : 270-329.
- ✓ FOURNIER P.. 1961. Les quatre flores de France. Nouveau tirage avec compléments, corrections et tableaux. 1106 p.
- ✓ GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE DU LIMOUSIN. 2000. Mammifères, reptiles et amphibiens du Limousin. 215 p.

- ✓ LABIDOIRE B.. 1992. Paysage des roches vertes en Limousin : les serpentinites, Mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université de Limoges. 150 p.
- ✓ MAUBERT P., DUTOIT T. 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Atelier Technique des Espaces Naturels, Ministère de l'Environnement.
- ✓ MOREAU L., 1997. Suivi éthologique de brebis limousines sur la Lande de Saint-Laurent, Rapport de Maîtrise, Université de Limoges - Faculté des Sciences, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 33 p.
- ✓ OLIVIER L., GALLAND J.P., MAURIN H., ROUX J.P., 1995. Livre rouge de la Flore menacée de France, tome 1 : espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels volume n° 20. Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle : 550 p.
- √ ROGER J.. 1995. La lande de Saint-Laurent : Plan de gestion, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 22 p. + Annexes.
- ✓ ROGER J.. 1996. Inventaire des affleurements serpentiniques du Limousin, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 54 p + annexes.
- ✓ VALENTIN SMITH et al. 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels. 144 p.